



## REGISTRE PUBLIQUE D'ACCESSIBILITE



### TENNIS CLUB MUNICIPAL

Chemin des Combes  
06410 BIOT

#### CONTENU DU REGISTRE :

	Le document peut être consulté :	
	Sur place	Sur internet (biot.fr)
- Fiche synthétique d'informations sur l'accessibilité de l'équipement	x	x
- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Biot		x
- Diagnostic du bâtiment réalisé dans le cadre de l'Ad'AP	x	x
- Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »	x	x



## TENNIS CLUB MUNICIPAL

Chemin des Combes  
06410 BIOT

Contact :

04 93 65 16 98  
tcmbiot@free.fr

Date de rédaction de la fiche : 11-2017

### SYNTHESE DES PRESTATIONS ET SERVICES PROPOSES

Cette infrastructure sportive est mise à la disposition de l'association loi 1901 « Tennis Municipal de Biot ». Celle-ci propose les services suivants :

- Location des courts à l'heure.
- Leçons de tennis avec des moniteurs diplômés.
- Stages pour jeunes de 4 à 17 ans, tous niveaux, du lundi au vendredi de 10h à 12h, tout l'été.
- Participation au tournoi des verriers fin août début septembre.

Horaires :



Le club est ouvert de 8h à 22h.

Les heures de secrétariat sont de 9h à 12h et de 16h à 20h, 7j/7.

### ACCESSIBILITE DE L'EQUIPEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL


#### Etat d'accessibilité du bâtiment

L'accessibilité du Tennis Club a été diagnostiquée dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) de la commune de Biot .

 Indice d'accessibilité : 26%  
 22 obstacles ont été identifiés dans le cadre de l'Ad'AP communal. Les travaux de mise en accessibilité sont prévus pour 2018.

#### Personnel d'accueil


Le Club-House du Tennis dispose d'un point d'accueil à l'entrée du bâtiment.

 Le personnel d'accueil n'a pas été formé aux différentes situations de handicap.



### ACCESSIBILITE DES ABORDS DE L'EQUIPEMENT

#### Parkings à proximité

Parking du Tennis Club


 Aucune place de stationnement n'est réservée aux personnes en situation de handicap

Parking du Complexe Sportif Pierre Operto – 100m


 2 places de stationnement sont réservées aux personnes en situation de handicap  
 L'accès entre le parking et le tennis club présente des escaliers, donc non accessible pour les utilisateurs de fauteuils roulants.

#### Arrêts de bus à proximité





Arrêt « Village familial » - (dispositif « Ici là » transports collectifs à la demande) – 30m

 Arrêt de bus non accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants

Arrêt « Biot 3000 » (lignes 10 et 21 d'Envibus) – 400m

 Arrêt de bus non accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants → mise en accessibilité prévue fin 2017

## ACCESSIBILITE DES SERVICES PROPOSES

Accueil	 L'accès au bâtiment présente des marches et la hauteur du guichet n'est pas conforme.
Vestiaires et sanitaires	 Les vestiaires et les sanitaires ne sont pas accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants.
Terrasse	 La terrasse n'est pas accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants.
Courts de tennis	 Les courts de tennis ne sont pas tous accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants en autonomie. Prévoir une assistance.

## DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ERP

# CLUB-HOUSE TENNIS

CHEMIN DES COMBES

06 410 BIOT



JUIN 2015



Siège social

2 bis Boulevard de la Paix

13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SAS au capital de 8 000 € - RCS Salon 448 656 660

N° TVA intracommunautaire : FR294865660



## RESULTATS DE L'AUDIT

DATE DE L'AUDIT	27 mai 2015
AUDITEUR	Laurent VIANES
COORDONNEES DE L'AGENCE	2 bis, boulevard de La Paix 13 640 LA ROQUE D'ANTHERON 04 42 90 43 60
VERIFICATEUR DU RAPPORT	Philippe LONGIN

### SYNTHESE

Indice d'accessibilité actuel	: <b>26%</b>
Indice d'accessibilité potentiel	: <b>89%</b>
Nombre d'obstacles	: <b>22</b>
Enveloppe globale	: <b>47 150 € HT</b>
Enveloppe ERP	: 47 150 € HT
Enveloppe voirie	: 0 € HT

### REMARQUES

Les audits étant réalisés de jour, l'éclairage en conditions nocturnes d'utilisation n'a pas été vérifié. Les niveaux réglementaires à respecter concernant l'éclairage sont (valeurs d'éclairement moyen horizontal) : 20 lux pour le cheminement extérieur accessible ainsi que les parcs de stationnement extérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 20 lux pour les parcs de stationnement intérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 200 lux au droit des postes d'accueil ; 100 lux pour les circulations intérieures horizontales ; 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile.

### DEROGATION

Aucune demande de dérogation n'est nécessaire pour ce site.

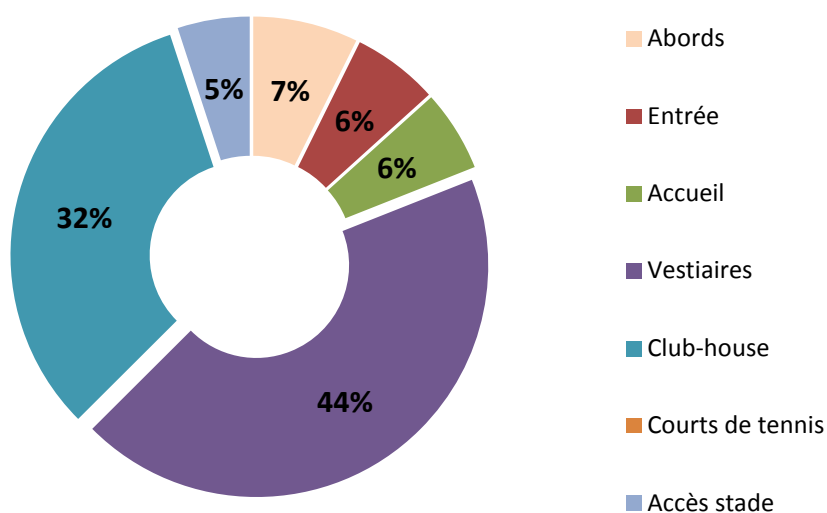


## RESULTATS PAR FONCTIONS

Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Abords	50%	1	3 450 € HT	100%
Entrée	60%	2	2 830 € HT	100%
Accueil	50%	1	2 680 € HT	100%

Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Vestiaires	14%	9	20 520 € HT	100%
Club-house	20%	4	15 290 € HT	80%
Courts de tennis	0%	2	0 € HT	100%
Accès stade	0%	3	2 380 € HT	50%

Répartition de l'enveloppe par fonction



## FICHE RECAPITULATIVE

CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
VILLE DE BIOT	Diagnostics accessibilité ERP	Club-house tennis	<b>26%</b>

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abords	C1	50%
Entrée	C2 C3	60%
Accueil	C4	50%
Vestiaires	C5 C6.1 C6.2 C7.1 C7.2 C8 C9.1 C9.2 C10	14%
Club-house	C11 C12 C13 C14	20%
Courts de tennis	C15 C16	0%
Accès stade	C17.1 C17.2 C18	0%

OBSTACLE		PRECONISATION	COUT	Gain de la fonction
C1	PRKG (PARKING)	Créer place(s) de stationnement réservée(s)	3 450 € HT	50%
C2	CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	Rampe		
		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	1 340 € HT	20%
C3	ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)			
		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	1 490 € HT	20%
C4	RCPT (RECEPTION)			
		Modifier le(les) comptoir(s) en rabaisant une partie	2 680 € HT	50%
C5	CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	Couloir		
		Supprimer un sanitaire	1 650 € HT	14%
C6.1	SNTR (SANITAIRE)	PMR		
		Mettre le(s) sanitaire(s) en conformité avec l'(les) équipement(s) réglementaire(s)	1 410 € HT	7%
C6.2	SNTR (SANITAIRE)	PMR		
		Déposer le(s) lavabo(s) existant(s) et poser un(des) lavabo(s) conforme(s)	1 180 € HT	7%
C7.1	VSTR (VESTIAIRE)	Femmes		
		Elargir le(les) bloc(s)-portes(s) et poser une(des) porte(s) de largeur réglementaire	1 000 € HT	7%
C7.2	VSTR (VESTIAIRE)	Femmes		
		Abaisser deux patères à une hauteur conforme. Poser un(des) banc(s).	510 € HT	7%
C8	DCHE (DOUCHE)	Femmes		
		Créer une(des) douche(s) adaptée(s) encastrée(s) au sol avec des équipements conformes	6 630 € HT	14%
C9.1	VSTR (VESTIAIRE)	Hommes		
		Elargir le(les) bloc(s)-portes(s) et poser une(des) porte(s) de largeur réglementaire	1 000 € HT	7%
C9.2	VSTR (VESTIAIRE)	Hommes		
		Abaisser deux patères à une hauteur conforme. Poser un(des) banc(s).	510 € HT	7%

OBSTACLE			PRECONISATION	COUT	Gain de la fonction
C10	DCHE (DOUCHE)	Hommes	Créer une(des) douche(s) adaptée(s) encastrée(s) au sol avec des équipements conformes	6 630 € HT	14%
C11	PACA (SALLE DE PAUSE ET CAFE)		Prévoir une aide à la personne.	0 € HT	0%
C12	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Vers terrasse	Créer une(des) rampe(s) conforme(s)	630 € HT	20%
C13	CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	Terrasse	Poser un(des) garde(s)-corps	10 800 € HT	20%
C14	ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	x2. Depuis terrasse vers courts	Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	3 860 € HT	20%
C15	CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)		Reste inchangé. Voir C16.	0 € HT	50%
C16	CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	Courts	Utiliser les courts déjà accessibles.	0 € HT	50%
C17.1	ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)		L'accès PMR se fera par l'entrée principale du stade.	0 € HT	0%
C17.2	ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	1 800 € HT	0%
C18	ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	580 € HT	50%

**MONTANT TOTAL**  
**NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE**

**47 150 € HT**

**89%**



## Club-house tennis

### MODULE

### ACCESSIBILITE

### OBSTACLE

#### Fonction : Abords

PRKG (PARKING)	0%	C1
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis parking	100%	
	50%	

#### Fonction : Entrée

CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Rampe	0%	C2
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	0%	C3
PRTE (PORTE EXTERIEURE)	100%	
ECLA (ECLAIRAGE)	100%	
SIGN (SIGNALETIQUE)	100%	
	60%	

#### Fonction : Accueil

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Hall	100%	
RCPT (RECEPTION)	0%	C4
	50%	

#### Fonction : Vestiaires

PRTE (PORTE EXTERIEURE)	100%	
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Couloir	0%	C5
SNTR (SANITAIRE) - PMR	0%	C6.1 C6.2
VSTR (VESTIAIRE) - Femmes	0%	C7.1 C7.2
DCHE (DOUCHE) - Femmes	0%	C8
VSTR (VESTIAIRE) - Hommes	0%	C9.1 C9.2
DCHE (DOUCHE) - Hommes	0%	C10
	14%	

#### Fonction : Club-house

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle	100%	
PACA (SALLE DE PAUSE ET CAFE)	0%	C11
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Vers terrasse	0%	C12
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Terrasse	0%	C13
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR) - x2. Depuis terrasse vers courts	0%	C14
	20%	

#### Fonction : Courts de tennis

CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	0%	C15
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Courts	0%	C16
	0%	

#### Fonction : Accès stade

ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	0%	C17.1 C17.2
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	0%	C18
	0%	

**NOTE GLOBALE DE CE SITE :**

**26%**

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C1**

**Fonction Abords  
PRKG (PARKING)**

Description

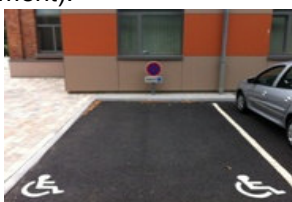


**Absence de place de stationnement réservée**

**Principe**

Créer une place de parking réservée revêtue en enrobé, comprenant un marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m, longueur 5m, pictogramme de couleur blanche peint à l'extérieur ou sur la ligne de marquage) et signalisation verticale (hauteur 2,20m si dans le cheminement).

Exemple de  
place  
réglementaire :



Arrêté du 8 décembre 2014

**Article 3 - Dispositions relatives au stationnement automobile**

STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim	estim	unit HT		
nombre de place(s)	1				
enrobé	1		1 970 €	1 970 €	amen.ext
panneau CE14	1		430 €	430 €	amen.ext
marquage au sol	1		750 €	750 €	peinture
surlongueur de 1.20m sur voie de circulation	1		300 €	300 €	peinture
			<b>TOTAL</b>	<b>3 450 €</b>	<i>août-14</i>

**Le pictogramme blanc en partie centrale, ainsi que la peinture bleue, sont facultatifs**

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C2**

**Fonction Entrée**  
**CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Rampe**

Description



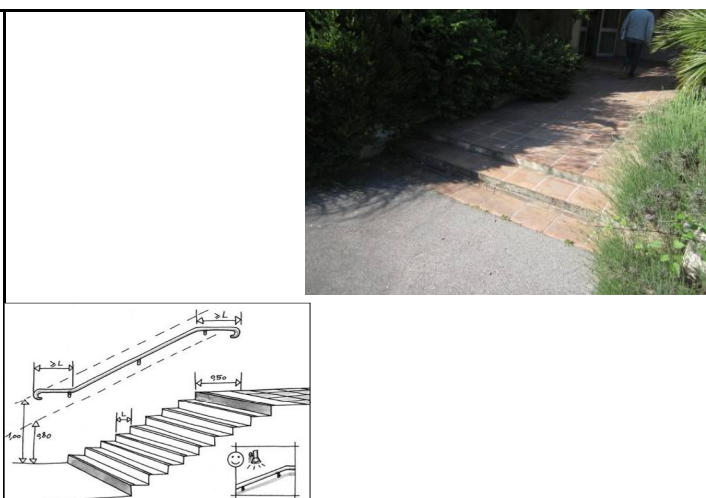
**Sécurisation des marches absente et/ou non conforme**

**Principe**

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014  
Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
<b>MARQUAGE AU SOL</b>					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	1	2	170 €	340 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	2	2	40 €	160 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	2	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
<b>MAIN COURANTE PROLONGEMENT</b>					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
<b>MAIN COURANTE POSE</b>					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	2	2	330 €	840 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
<b>MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE</b>					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
<b>TOTAL</b>				<b>1 340 €</b>	août-14

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**


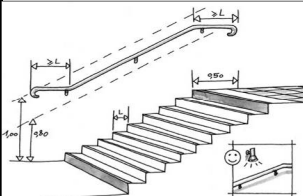
Obstacle critique n° **C3**

**Fonction Entrée  
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)**

Description



**Sécurisation des marches absente et/ou non conforme**

<p><b>Principe</b>          Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.  <b>NB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.</li> <li>■ Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants</li> <li>■ 1ère et dernière contremarches contrastées</li> <li>■ Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.</li> </ul>	 
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Arrêté du 8 décembre 2014  
Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim	estim	unit HT	€ HT	d'état
<b>MARQUAGE AU SOL</b>					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	1	1.5	170 €	260 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	3	1.5	40 €	180 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1.5	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
<b>MAIN COURANTE PROLONGEMENT</b>					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
<b>MAIN COURANTE POSE</b>					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	2	3	330 €	1 050 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
<b>MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE</b>					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
<b>TOTAL</b>				<b>1 490 €</b>	août-14

CLIENT  
VILLE DE BIOT

Site  
Club-house tennis

Localisation  
Chemin des Combes  
BIOT

Obstacle critique n° C4

**Fonction Accueil**  
**RCPT (RECEPTION)**

Description



**Hauteur du guichet supérieure à 80 cm**

**Principe**

Modifier le comptoir en rabaissant une partie afin d'obtenir un plan d'une hauteur de 80 cm maximum.

Prévoir un évidement sous plan d'une hauteur minimale de 70 cm, largeur de 60 cm et profondeur de 30 cm.

La largeur doit être de 80 cm si des joues sont présentes de chaque côté.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 5 - Dispositions relatives à l'accueil du public

BANQUE DE RECEPTION - abaissement	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de guichet(s)	1				
découpe de la partie haute du comptoir			2 140 €	2 140 €	men.int
pose d'une tablette en bois			540 €	540 €	men.int
			<b>TOTAL</b>	<b>2 680 €</b>	août-14

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C5**

**Fonction Vestiaires**  
**CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Couloir**

Description  
**Absence de zone de manœuvre conforme**  
**Largeur du cheminement inférieure à 120 cm**



**Principe**

Supprimer le premier sanitaire côté  
entrée afin de créer un cheminement  
conforme.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 6 : Dispositions relatives aux circulations intérieures horizontales

SANITAIRE - suppression	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim				
Nombre de sanitaire(s)	1				
démolition	4		40 €	160 €	g.œuvre
dépose équipements sanitaires existants	1		210 €	210 €	plomberie
électricité	4		140 €	560 €	élec.
revêtement de sol	4		100 €	400 €	sols durs
peintures	4		370 €	320 €	peinture
<b>TOTAL</b>				<b>1 650 €</b>	<i>août-14</i>

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C6.1**

**Fonction Vestiaires  
SNTR (SANITAIRE) - PMR**

Description

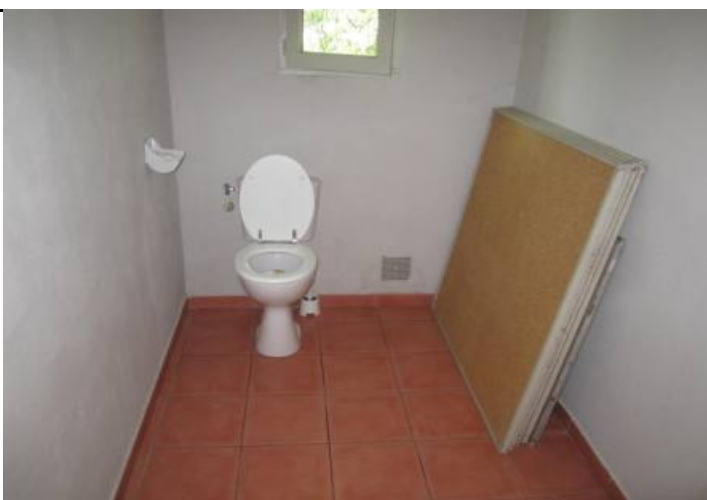


**Sanitaire adapté non réglementaire**

**Principe**

Modifier le sanitaire adapté existant selon le tableau ci-dessous.

- barre coudée (hauteur comprise entre 70 et 80 cm et distance comprise entre 35 et 40 cm de l'axe de la cuvette),
- lave mains (hauteur maximale de 85 cm au dessus) et robinetterie mélangeur monocommande,
- installer une poignée de tirage sur la porte du sanitaire adapté à tous,
- poser un pictogramme sur la porte du sanitaire adapté à tous.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - mise en conformité des équipements	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
Nombre de sanitaire(s)	1				
amenée des réseaux et raccordements	1		620 €	620 €	plomberie
fourniture et pose barre coudée	1		200 €	200 €	plomberie
fourniture et pose d'un lave-mains avec fixation	1		270 €	270 €	plomberie
poser une poignée de tirage sur la porte	1		130 €	130 €	men.int
baliser le sanitaire adapté	1		110 €	110 €	peinture
revêtement de sol	1		80 €	80 €	sols durs
<b>TOTAL</b>				<b>1 410 €</b>	<i>août-14</i>

CLIENT  
VILLE DE BIOT

Site  
Club-house tennis

Localisation  
Chemin des Combes  
BIOT

Obstacle critique n° C6.2

**Fonction Vestiaires**  
**SNTR (SANITAIRE) - PMR**

Description



**Lavabo non conforme**

**Principe**

Déposer le lavabo existant et poser un lavabo sur consoles hauteur minimale de 70 cm libre en dessous, 60 cm de large, avec siphon décentré (30 cm de profondeur minimale) et robinetterie mélangeur monocommande.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - mise en conformité lavabo	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT		
nombre de lavabo(s)	1				
pose d'un lavabo sur consoles, avec fixation			840 €	840 €	plomberie
fourniture et pose siphon décentré			130 €	130 €	plomberie
remplacer le robinet par un mitigeur avec levier allongé			210 €	210 €	plomberie
			<b>TOTAL</b>	<b>1 180 €</b>	août-14



CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C7.1**

**Fonction Vestiaires  
VSTR (VESTIAIRE) - Femmes**

Description



**Largeur de passage inférieure à 77 cm**

**L = 65 cm**

**Principe**

Agrandissement d'ouverture comprenant le remplacement du bloc-porte et la pose d'une porte de 77 de passage minimale, y compris travaux de l'encadrement, de reprise de sol, mur et électricité.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

PORTE - modification largeur <i>sous réserve portes non coupe-feu et structure</i>	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT		
nombre de porte(s)	1				
démolition			160 €	160 €	cloison
bloc porte BOIS 1 vantail plein			520 €	520 €	men.int
électricité			110 €	110 €	élec.
peinture sur menuiserie bois	1		210 €	210 €	peinture
<b>TOTAL</b>				<b>1 000 €</b>	<i>août-14</i>

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C7.2**

**Fonction Vestiaires**  
**VSTR (VESTIAIRE) - Femmes**

Description



**Largeur du banc insuffisante**

**Principe**

Poser un banc pourvu d'une profondeur d'assise de 80 cm avec l'aire de transfert réglementaire (80x130cm), de 50 cm de hauteur.

Poser une barre d'appui entre 70 et 80 cm de hauteur pour l'aide au transfert.

Abaisser deux patères à une hauteur comprise entre 90 et 130 cm.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 11 - Dispositions relatives aux locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande

VESTIAIRE - modification banc	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de vestiaire(s)	1				
fourniture et pose banc			210 €	210 €	mobilier
fourniture et pose barre coudée			200 €	200 €	plomberie
abaissement patères entre 90 et 130 cm	2		50 €	100 €	men.int
			<b>TOTAL</b>	<b>510 €</b>	août-14

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C8**

**Fonction Vestiaires**  
**DCHE (DOUCHE) - Femmes**

Description

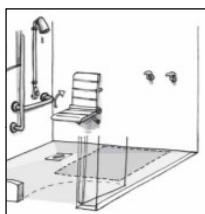


**Absence de douche adaptée à tous**

**Principe**

Réaliser une douche encastrée au sol, y compris toutes sujétions d'évacuation, d'étanchéité et de finitions. Poser une barre d'appui en "T inversé" dont la hauteur de la partie basse est comprise entre 70 et 80 cm et distance entre 35 et 40 cm de l'axe de la zone d'assise.

Poser un fauteuil relevable dont la hauteur est comprise entre 45 et 50 cm du sol.



Arrêté du 8 décembre 2014

*Article 18 - Dispositions supplémentaires relatives aux douches et cabines*

DOUCHE - création d'une douche adaptée	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de douche(s)	1				
démolition			170 €	170 €	g.oeuvre
maçonnerie			710 €	710 €	g.oeuvre
création d'une douche encastrée au sol			1 220 €	1 220 €	plomberie
pose siège relevable			260 €	260 €	plomberie
robinetterie mélangeur monocommande	1		0 €	0 €	plomberie
fourniture et pose barre en T	1		270 €	270 €	plomberie
revêtement de sol		2	1 040 €	2 080 €	sols durs
revêtement mural (1 m <sup>2</sup> de faïence par équipements)		3	640 €	1 920 €	sols durs
			<b>TOTAL</b>	<b>6 630 €</b>	août-14

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C9.1**

**Fonction Vestiaires  
VSTR (VESTIAIRE) - Hommes**

Description



**Largeur de passage inférieure à 77 cm**

**L = 65 cm**

**Principe**

Agrandissement d'ouverture comprenant le remplacement du bloc-porte et la pose d'une porte de 77 de passage minimale, y compris travaux de l'encadrement, de reprise de sol, mur et électricité.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

PORTE - modification largeur <i>sous réserve portes non coupe-feu et structure</i>	qtés	métrage	estim	TOTAL € HT	corps d'état
	estim	estim	unit HT		
nombre de porte(s)	1				
démolition			160 €	160 €	cloison
bloc porte BOIS 1 vantail plein			520 €	520 €	men.int
électricité			110 €	110 €	élec.
peinture sur menuiserie bois	1		210 €	210 €	peinture
			<b>TOTAL</b>	<b>1 000 €</b>	août-14

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C9.2**

**Fonction Vestiaires**  
**VSTR (VESTIAIRE) - Hommes**

Description



***Largeur du banc insuffisante***

**Principe**

Poser un banc pourvu d'une profondeur d'assise de 80 cm avec l'aire de transfert réglementaire (80x130cm), de 50 cm de hauteur.

Poser une barre d'appui entre 70 et 80 cm de hauteur pour l'aide au transfert.

Abaisser deux patères à une hauteur comprise entre 90 et 130 cm.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 11 - Dispositions relatives aux locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande

VESTIAIRE - modification banc	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de vestiaire(s)	1				
fourniture et pose banc			210 €	210 €	mobilier
fourniture et pose barre coudée			200 €	200 €	plomberie
abaissement patères entre 90 et 130 cm	2		50 €	100 €	men.int
<b>TOTAL</b>				<b>510 €</b>	<i>août-14</i>

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C10**

**Fonction Vestiaires**  
**DCHE (DOUCHE) - Hommes**

Description

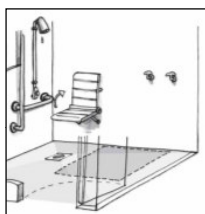


**Absence de douche adaptée à tous**

**Principe**

Réaliser une douche encastrée au sol, y compris toutes sujétions d'évacuation, d'étanchéité et de finitions. Poser une barre d'appui en "T inversé" dont la hauteur de la partie basse est comprise entre 70 et 80 cm et distance entre 35 et 40 cm de l'axe de la zone d'assise.

Poser un fauteuil relevable dont la hauteur est comprise entre 45 et 50 cm du sol.



Arrêté du 8 décembre 2014

*Article 18 - Dispositions supplémentaires relatives aux douches et cabines*

DOUCHE - création d'une douche adaptée	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de douche(s)	1				
démolition			170 €	170 €	g.oeuvre
maçonnerie			710 €	710 €	g.oeuvre
création d'une douche encastrée au sol			1 220 €	1 220 €	plomberie
pose siège relevable			260 €	260 €	plomberie
robinetterie mélangeur monocommande	1		0 €	0 €	plomberie
fourniture et pose barre en T	1		270 €	270 €	plomberie
revêtement de sol		2	1 040 €	2 080 €	sols durs
revêtement mural (1 m <sup>2</sup> de faïence par équipements)		3	640 €	1 920 €	sols durs
			<b>TOTAL</b>	<b>6 630 €</b>	août-14

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C11**

**Fonction Club-house  
PACA (SALLE DE PAUSE ET CAFE)**

Description  
**Zone de manœuvre non conforme  
Profondeur utile sous évier inférieure à 30 cm**

**Principe**

Prévoir une aide à la personne.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 11 - Dispositions relatives aux locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande

PAS DE PRECONISATION BATIMENT

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C12**

**Fonction Club-house**  
**PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Vers terrasse**

Description



**Seuil de la porte supérieur à 2 cm**

**H= 9 cm**

**Principe**

Créer un palier devant la porte, ainsi qu'une rampe de liaison avec le sol, de pente inférieure ou égale à 6%, avec palier(s) conforme(s), y compris toutes sujétions d'adaptation à l'existant.

Largeur rampe : 120 cm minimum  
Palier : 120 x 220 cm



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

RAMPE ET PALIER - création en existant	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de rampe(s)	1				
forme de pente en grave ciment pour rampe et palier	9		420 €	630 €	g.oeuvre
% pente	6				
<b>TOTAL</b>				<b>630 €</b>	août-14



CLIENT  
VILLE DE BIOT

Site  
Club-house tennis

Localisation  
Chemin des Combes  
BIOT

Obstacle critique n° C13

**Fonction Club-house**  
**CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Terrasse**

Description



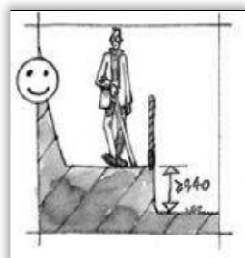
**Présence d'un danger non protégé**

**Principe**

Poser un garde-corps avec barreaudage le long du cheminement si la hauteur du dénivelé est supérieure à 40 cm.

*Il faut au minimum un dispositif de protection afin d'éviter les chutes.*

Exemple :



Arrêté du 8 décembre 2014

*Article 2 : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs*

GARDE-CORPS - création	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT		
nombre de garde(s) corps	20				
poser un garde-corps avec barreaudage		1	540 €	10 800 €	serrurerie
<b>TOTAL</b>				<b>10 800 €</b>	août-14

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C14**

**Fonction Club-house**  
**ESCE (ESCALIER EXTERIEUR) - x2. Depuis terrasse vers courts**

Description



**Sécurisation des marches absente et/ou non conforme**

**Principe**

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014  
Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
<b>MARQUAGE AU SOL</b>					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	2	2.5	170 €	850 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	7	2.5	40 €	700 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	2.5	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
<b>MAIN COURANTE PROLONGEMENT</b>					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
<b>MAIN COURANTE POSE</b>					
fourniture et pose main courante sur écuyers	1	4	220 €	420 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	3	4	330 €	1 890 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
<b>MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE</b>					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
<b>TOTAL</b>				<b>3 860 €</b>	août-14

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C15**

**Fonction Courts de tennis  
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)**

Description



**Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme**

**Principe**

Reste inchangé.  
Voir C16.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 2 : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs

Voir C16

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C16**

**Fonction Courts de tennis  
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Courts**

Description



**Seuil de la porte supérieur à 2 cm**

**H= 20 cm**

**Principe**

Reste inchangé.  
Utiliser les courts déjà accessibles.



*Arrêté du 8 décembre 2014*

*Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas*

PAS DE PRECONISATION BATIMENT

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C17.1**

**Fonction Accès stade  
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)**

Description



**Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme**

**Principe**

L'accès PMR se fera par l'entrée principale du stade.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7 : Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales

PAS DE PRECONISATION BATIMENT

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C17.2**

**Fonction Accès stade  
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)**

Description



**Sécurisation des marches absente et/ou non conforme**

**Principe**

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
<b>MARQUAGE AU SOL</b>					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	0	1.65	170 €	0 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	5	1.65	40 €	330 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1.65	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
<b>MAIN COURANTE PROLONGEMENT</b>					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions					
<b>MAIN COURANTE POSE</b>					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	2	5	330 €	1 470 €	serrurerie
peinture et finitions					
<b>MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE</b>					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions					
<b>TOTAL</b>				<b>1 800 €</b>	août-14

CLIENT  
**VILLE DE BIOT**

Site  
**Club-house tennis**

Localisation  
**Chemin des Combes  
BIOT**

Obstacle critique n° **C18**

**Fonction Accès stade  
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)**

Description



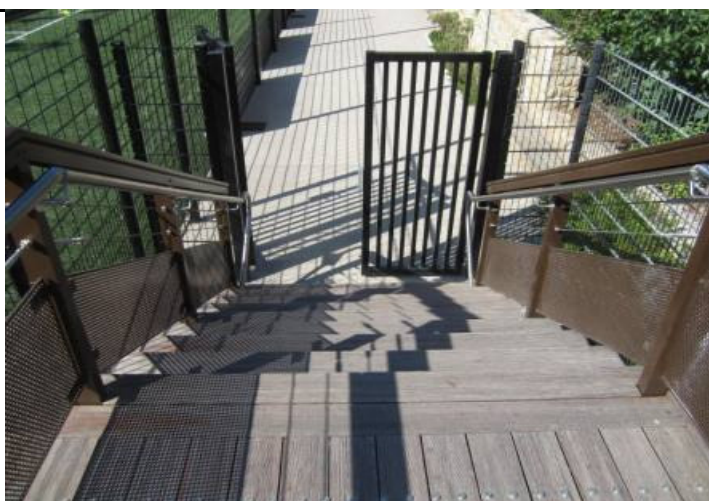
**Sécurisation des marches absente et/ou non conforme**

**Principe**

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
<b>MARQUAGE AU SOL</b>					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	0	1.6	170 €	0 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	9	1.6	40 €	580 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1.6	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
<b>MAIN COURANTE PROLONGEMENT</b>					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
<b>MAIN COURANTE POSE</b>					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
<b>MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE</b>					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
<b>TOTAL</b>				<b>580 €</b>	août-14